

***Clôture de la 11^{ème} édition de la Semaine pour la qualité de vie au travail
du réseau Anact-Aract du 16 au 20 juin 2014***

**Najat Vallaud-Belkacem signe une convention avec l'Agence nationale pour l'amélioration des
conditions de travail pour expérimenter le télétravail au service de
l'égalité professionnelle femmes-hommes**

La Semaine pour la qualité de vie au travail 2014 intitulée « concilier vie privée et vie professionnelle : santé, égalité et organisation du travail en questions » s'est achevée avec la visite de la Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports à l'Anact à Lyon le vendredi 20 juin.

A cette occasion, Najat Vallaud-Belkacem a signé une convention cadre avec Hervé Lanouzière, Directeur général de l'Anact pour la mise en œuvre d'un dispositif d'expérimentation du télétravail.

Le réseau Anact-Aract missionné dans le cadre de la conférence sociale de juin 2013

Les partenaires sociaux ont missionné l'Anact en lien avec le ministère des Droits des femmes pour expérimenter les conditions dans lesquelles le télétravail, nouvelle forme alternative d'organisation du travail, peut contribuer à répondre aux besoins de flexibilité des entreprises, faciliter la conciliation des temps professionnel et privé, développer l'égalité entre les hommes et les femmes et sécuriser les parcours professionnels des salariés. Un état des lieux sur le télétravail et la conciliation des temps est en cours (analyse des accords télétravail, retours d'expérience d'acteurs mobilisés sur le sujet, séminaires avec des clubs d'entreprise et des partenaires sociaux, etc.). Cinq Aract* (Associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail) sont engagées en 2014 dans des expérimentations prenant diverses formes : actions collectives d'entreprises, accompagnements individuels de PME.

Le Fonds social européen (FSE) soutient financièrement ce projet impulsé par le ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Plus de 100 manifestations organisées par le réseau Anact-Aract du 16 au 20 juin

La semaine pour la qualité de vie au travail a pour vocation de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs du monde du travail pour s'informer, témoigner et agir pour améliorer les conditions de travail. Le thème 2014 « concilier vie privée et vie professionnelle : santé, égalité et organisation du travail en questions » a donné lieu à de nombreuses et diverses initiatives du réseau Anact-Aract :

- Une enquête avec TNS Sofres menée auprès de 1000 salariés actifs français du secteur public et privé, sur leur vision et leur ressenti en matière de conciliation de leur vie privée et professionnelle.
- Un colloque national de lancement co-organisé avec l'Aract Île-de-France le 16 juin à Paris réunissant plus de 500 participants.
- Des « Vis mon travail » en régions permettant aux salariés d'une même entreprise d'échanger temporairement leurs postes.
- Des « Destination travail » pour découvrir les conditions de travail des salariés et les actions mises en place pour leur amélioration au sein des entreprises
- Un concours photo intitulé « Le travail en images » pour mettre un coup de projecteur sur le travail et ceux qui le font.

Pour en savoir plus et retrouver toutes les ressources en ligne: www.qualitedevieautravail.org / www.anact.fr

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social et d'un réseau de 26 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract a pour vocation de mettre en capacité les salariés et directions, plus particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, de recourir à des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : transformer à leur avantage les contraintes et défis d'aujourd'hui et de demain.

Contacts Presse :

Catherine Guibbert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Laurie Laffont – l.laffont@anact.fr - 04 72 56 13 39

* Régions concernées : Aquitaine, Bretagne, Haute-Normandie, Nord-Pas de Calais, Poitou-Charentes.

